EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 34

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - COOPERATIVE DE MAI - PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC POUR L'ANNEE 2010

L'Art L1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 précise que le rapport d'activités produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

L'activité du délégataire de la Coopérative de Mai vise plusieurs objectifs :

- Une politique de formation des publics, d'ouverture et de découverte musicale
- Une politique tarifaire modérée
- Une politique de diffusion éclectique qui concerne tous les courants de musiques actuelles mêlant artistes régionaux (représentant au moins 30 % de la diffusion globale) nationaux et internationaux
- Un accompagnement pour les groupes locaux relevant d'une démarche de professionnalisation
- Une politique d'aide à la création au travers de formules adaptées (résidence, filage, répétition)
- Une participation au développement culturel du territoire par le biais de partenariats avec d'autres acteurs

L'équipe de la Coopérative était constituée de 22 emplois permanents au 31/12/2010 (contre 23 au 31/12/2009).

Pour l'année 2010, le rapport de l'exploitant fait notamment apparaître les points suivants : organisation de 119 concerts (en 2009 – 117 concerts) répartis de la façon suivante :

- 99 concerts produits par la Coopérative (dont 6 en partenariat) représentant 47 856 spectateurs (44 604 en 2009) dont 31 583 payants (32 547 en 2009), 10 951 entrées gratuites, 5 322 exonérées ou invitations.
- 20 concerts accueillis (5 dans le cadre de mise à disposition gratuite et 6 en partenariat).
- 15 locations privées

La moyenne de spectateurs par concert payant s'élève à 395 (contre 400 en 2009).

Concernant les 99 concerts produits par la Coopérative de Mai :

- 60 se sont déroulés au club
- 39 dans la grande salle.

Parmi cette diffusion, une place très significative (40 % contre 43 % en 2009) est consacrée à des formations régionales (126 groupes locaux sur 314 programmés). Ces groupes régionaux ont pu se produire dans le cadre de concerts « dédiés », de « plateaux », de premières parties ou de projets spéciaux.

12 soirées ont été conçues dans le cadre de partenariat, dont 7 au titre de co-réalisations (4 avec le Festival Europavox) et 5 mises à disposition gracieuse par la Ville.

Le tarif moyen d'un billet par concert produit par la Coopérative est de 20 € (contre 18,54 € en 2009 ; il est de 14,88 € si on intègre les concerts gratuits). Ce montant demeure attractif par rapport aux tarifs pratiqués dans le secteur privé (en moyenne 24 €).

La politique tarifaire s'appuie sur la diffusion de la carte Coopérative et de la « super carte » (en liaison avec la DAJL). Les soirées proposées au club sont l'occasion de proposer des tarifs très attractifs pour contrebalancer la tendance à la hausse du prix du billet (32 évènements sont proposés gratuitement dont 11 afterworks).

De plus, la carte coopérative (16 €) permet de bénéficier d'une réduction de 4 € sur chaque concert/prix en location. Cette carte est de 8 € pour les étudiants et gratuite pour les RMIstes, chomeurs.

Une programmation a également été proposée « hors les murs » dans le cadre :

- Fête de la Musique : organisation d'une grande scène, Place de Jaude
- Partenariat avec le Festival Europavox : 4 concerts au Magic Mirror
- 2 concerts au centre de détention de Riom.

L'activité du délégataire comporte également un important volet d'actions culturelles dans le domaine de l'accompagnement des groupes et de l'organisation de résidences artistiques.

En 2010, 19 groupes de la scène locale ont bénéficié d'un dispositif d'accompagnement notamment pour un accès direct à la scène (Bruxelles, Collectif Classical, Kutu Folk, Mustang…).

D'autres dispositifs sont également concernés :

- 34 groupes locaux accompagnés dans le cadre du programme « Coup d'pouce » (diagnostic, conseil, projet de résidence, projet artistique et de développement)
- 90 rendez-vous spécifiques ont été consacrés à des groupes émergents
- 7 groupes ont bénéficié du programme Zooom (soutien à la promotion)

En matière de résidence de création et d'accès à la scène, 27 journées ont été consacrées à cette activité au profit de 19 groupes ou artistes :

La future Pépinière de Mai propose des actions d'accompagnement artistique et culturel en faveur des acteurs de la filière musicale (label Kutu Folk, collectif Dj's, Classical, Association Rat House (Production audiovisuelle), l'Association Europavox.

Parmi les autres initiatives, il convient de citer :

- Rencontres régulières avec les artistes
- Actions dans le domaine scolaire (conventions avec plusieurs établissements : collèges Trémonteix, Gérard Philippe, Lycée Sidoine Apollinaire, Saint-Géraud)
- Organisation des découvertes du Printemps de Bourges (89 candidatures reçues contre 123 en 2009)
- Le journal FAC – revue culturelle gratuite conçue pour des relais étudiants sur l'actualité de la Coopérative (5 soirées organisées accompagnées d'action de sensibilisation à l'Université)
- Participation à la campagne nationale sur les risques auditifs
- Des actions dans le cadre de la politique de la Ville (ateliers, clup hip-hop…)

- Participation à des instances nationales et régionales (SMAC, Fedurock, réseau Printemps de Bourges)

En 2010, le budget d'exploitation de la Coopérative s'élevait à 2.377.462 € et a bénéficié des financements publics suivants :

- DRAC Auvergne 110 000 €
- Conseil Régional 80 000 €
- Conseil Général 79 500 €
- Clermont Communauté 130 500 €
- La participation de la Ville, propriétaire des locaux, s'est élevée à 507 000 € + 10 000 € au titre de la carte « Cité Jeune »
- CUCS : 9 000 €

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 octobre 2011

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI